

France, mais dans l'Imprimerie Royale, qui ne soit conforme aux loix du Royaume & aux libertez de l'Eglise Gallicane, ils ont cru qu'il étoit nécessaire de prévenir le debit de ce livre par un examen proportionné à l'importance & à l'étenduë de la matiere, qui regardant principalement la Foi & la Discipline de l'Eglise, & l'Autorité de ses Ministres, peut interesser aussi l'Autorité temporelle : Que c'est ce qui les a déterminés à proposer à la Cour, de choisir entre les Avocats, les Docteurs de la Faculté de Theologie, & autres personnes Savantes, un certain nombre de personnes, dont les lumieres, l'exactitude, & l'attachement aux maximes de la France, puissent répondre à la Cour d'un examen aussi attentif que solide ; afin que fut leur avis, qui leur sera communiqué, ils puissent prendre telles conclusions, & qu'il soit par la Cour ordonné ce qu'il apartiendra &c.

XIII. Depuis quelques années, les maladies sur les Bestiaux, ont causé tant de *Remedes*  
sordres dans divers Etats de l'Europe, que *contre les*  
je crois rendre un service utile au public, *maladies*  
de lui communiquer la recepte de deux *des Bes-*  
*taux,*  
remedes qu'on m'a envoyé de Lion, dont on assure que ceux qui s'en sont servis, ont fait de très heureuses experiences.

*Sur la maladie des Bestiaux, qui se declare par un bouton sous la langue.*

**P**renez deux onces d'Imperatoire, deux onces d'Angelica la Boëme, & une petite poignée de l'herbe nommée la *Khuë*; mettez le tout dans un pot de vin ; faites le bouillir